

Compte rendu de la séance du 25 mai 2020

Présents : Alain ARGILIER, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Elsy ROUSSET, Jean-Marc AURES, Valérie BLANC, Pierre MORATI, Mélody QUET, Nicole TEISSIER.

Absent excusé : Sylvestre VINCENT

Secrétaire de la séance : Elsy ROUSSET

La séance est ouverte par le doyen de l'assemblée Pierre MORATI.

1) Election du Maire

Alain ARGILIER est candidat au poste de Maire.
Vote à bulletin secret. 10 voix pour Alain ARGILIER
Alain ARGILIER est proclamé Maire.

Monsieur le Maire fait son discours de bienvenue.

2) Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose deux postes d'adjoints
Vote 10 voix POUR.

3) Elections des adjoints

1er adjoint : Christine DOUTRES est candidate.
Election à bulletin secret : 10 voix pour Christine DOUTRES.
Christine DOUTRES est proclamée 1ère adjointe.

2ème adjoint : Grégory MAURIN est candidat.
Election à bulletin secret : 10 voix pour Grégory MAURIN
Grégory MAURIN est proclamé 2ème adjoint.

Lecture de la charte des élus par M. le Maire.

4) Désignations des représentants des candidats

Nom du syndicat	Délégués Titulaires	Délégués suppléants
Communauté de Communes	Alain	
SICTOM	Ludovic Elsy	Nicole Mélody
SIVU de Can de l'Hospitalet	Alain Jean-Marc	Nicole Elsy
Sdee	Alain Christine	
Lozère numérique (fibre)	Alain	Ludovic
Lozère Ingénierie	Grégory	
Charte Forestière	Grégory	
Agedi	Ludovic	

Défense	Jean-Marc	
Référent Baignade	Jean-Marc et Stéphane	
Parc National des Cévennes (référent)	Valérie	
Référent Ambroisie	Sylvestre	
NATURA 2000 Can Hospitalet	Sylvestre	
Causse Méjean	Mélody	
Vallée Tarnon	Valérie	

5) Désignations des représentants des commissions communales

Nom des commissions	Délégués	
Appels d'offres	Alain	
	Grégory, président	Pierre Jean-Marc Christine
Travaux et Voirie	Alain	Pierre
	Jean-Marc	Grégory
Sport, Culture Associations	Elsy	Mélody
	Alain	Christine
	Sylvestre	
Jumelages	Alain	Elsy
	Valérie	
Ecole	Christine	Alain
Cimetières	Elsy	Jean-Marc
Action Sociale	Christine	Nicole
	Valérie	
Plan Communal Sauvegarde	Christine	Nicole

6) Indemnités du Maire et des adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire

Taux en pourcentage de l'indice brut 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et suivants du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 25.5%
- 1er adjoint : 9.9%
- 2 ème adjoint : 4.9 %.

Vote 10 voix POUR

Séance levée à 18h45

Vu le Maire

Vu la secrétaire.